

Publications économiques et financières



Conjoncture économique

N° 670 / Juillet 2021

LES ACTIVITES TOURISTIQUES S'ENFONCENT DANS LA CRISE

Interrogés au début du deuxième trimestre 2021, les chefs d'entreprise ultramarins du secteur des activités touristiques sont les seuls à déclarer un chiffre d'affaires en fort recul au premier trimestre 2021 par rapport au premier trimestre 2020 (-40 %).

Synthèse :

Lors de l'enquête menée par les agences de l'IEDOM et de l'IEOM auprès d'un millier d'entrepreneurs ultramarins sur l'activité de leur entreprise au cours du premier trimestre 2021¹, les réponses obtenues ont mis en évidence la situation particulièrement difficile des activités touristiques, dont le poids économique est important en Outre-mer, tout particulièrement en Polynésie française (cf. focus page 4).

Le secteur est en effet celui qui a été, et de loin, le plus fortement impacté par la crise sanitaire, avec un recul du chiffre d'affaires estimé à 45 % sur l'ensemble de l'année 2020. Plus inquiétant est le fait que ce mouvement se poursuit au cours du premier trimestre 2021 : avec une baisse estimée à 40 %, les activités touristiques sont le seul secteur économique où les chefs d'entreprise ultramarins déclarent constater une baisse de leur chiffre d'affaires. Ces évolutions défavorables sont corroborées par la contraction du nombre de passagers internationaux arrivés par avion dans les différents territoires.

Cette chute de l'activité s'est traduite par des difficultés de trésorerie pour quatre chefs d'entreprise du secteur sur cinq (soit la plus forte proportion observée tous secteurs confondus, à égalité avec la construction). Ces tensions justifient que le secteur ait eu un recours particulièrement important aux prêts garantis par l'État (PGE), la part des PGE obtenus par les entreprises du secteur étant supérieure au poids du secteur dans le total de la valeur ajoutée ultramarine.

Les principales craintes exprimées par les entrepreneurs des activités touristiques sont la prolongation des restrictions sanitaires (à l'instar des autres secteurs), mais aussi la fin des différents dispositifs d'aide, signe qu'ils se sentent toujours, un an après l'éclatement de la crise sanitaire, en plein cœur de celle-ci, sans espoir de rebond à court terme. Dans ces conditions, les chefs d'entreprise du secteur sont particulièrement inquiets quant à la viabilité de leur entreprise. Alors qu'un entrepreneur ultramarin sur six craint la défaillance de son entreprise au cours des douze prochains mois, ils sont près d'un sur trois à être dans ce cas dans les activités touristiques, soit la plus forte proportion tous secteurs confondus.

La capacité de rebond du secteur est liée non seulement aux progrès de la vaccination mais également aux règles régissant les transports de passagers, au départ comme à l'arrivée. Les géographies ultramarines qui accueillent des touristes affinitaires ont des perspectives de reprise plus rapides que celles accueillant essentiellement une clientèle internationale (comme la Polynésie française).

¹ Cf. méthodologie en annexe.

1. Une activité très fortement impactée par la crise sanitaire

Les activités touristiques sont le secteur économique ultramarin dont l'activité a été **la plus fortement impactée par la crise**. Selon les chefs d'entreprise interrogés par les agences de l'IEDOM et de l'IEOM, le chiffre d'affaires a reculé de 45 % en 2020 par rapport à 2019 (cf. graphique 1). Dans la construction, deuxième secteur le plus touché par la crise, le repli est limité à 6 %.

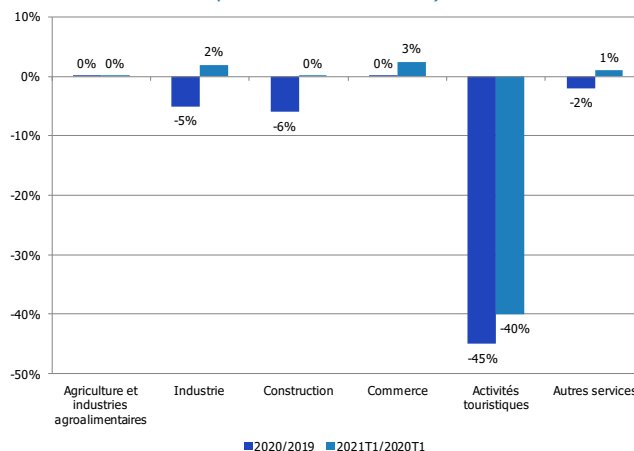
L'évolution du chiffre d'affaires au premier trimestre 2021 (par rapport au premier trimestre 2020) **demeure particulièrement défavorable** : les activités touristiques sont le seul secteur où les chefs d'entreprise déclarent constater une baisse de leur activité. Le recul est en outre d'une ampleur considérable (-40 %), creusant encore l'écart avec le reste des entreprises ultramarines.

Ces données d'enquête sont confirmées par l'évolution du **nombre de passagers internationaux arrivés par avion** dans les différents territoires (cf. graphique 2). Sur l'ensemble de l'Outre-mer, il a chuté de 54 % en 2020 par rapport à la moyenne calculée au cours des trois années précédentes (2017-2019).

Le recul le plus marqué est observé dans la **zone Pacifique** : la Nouvelle-Calédonie (-70 %) a laissé ses frontières fermées depuis l'éclatement de la crise sanitaire : les vols internationaux réguliers sont limités et un protocole sanitaire strict est imposé à l'arrivée, avec l'obligation d'effectuer une quatorzaine hôtelière, seules les personnes ayant un motif impérieux pouvant venir ou revenir en Nouvelle-Calédonie, après avoir obtenu un accord du gouvernement. La Polynésie française a quant à elle fermé ses frontières pendant quatre mois (de fin mars à mi-juillet 2020) : le nombre de passagers arrivés par avion ne s'en est pas moins effondré de 61 %, en raison des restrictions de déplacement imposées dans les principaux pays où résident ceux qui se rendent en Polynésie.

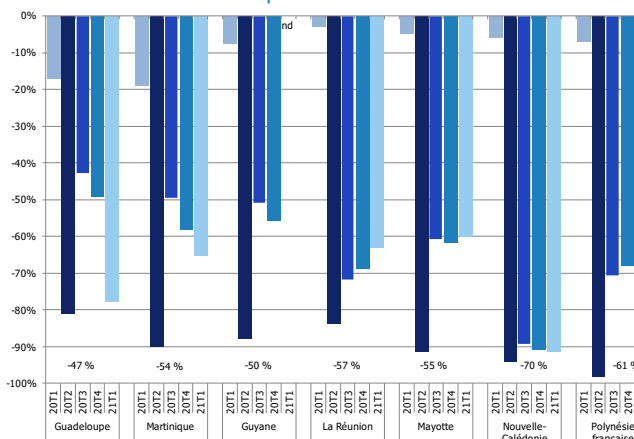
Le recul est compris entre -55 % et -57 % dans la zone **Océan Indien** et entre -47 % et -54 % dans les Antilles-Guyane. Les **Antilles** ont réussi à limiter les pertes au troisième trimestre 2020 grâce aux campagnes de communication des comités de tourisme visant plus particulièrement une clientèle régionale. Le durcissement des restrictions sanitaires et le retour des motifs impérieux pour certains déplacements aériens au premier trimestre 2021 se sont néanmoins traduits par de nouvelles baisses du nombre de passagers arrivés par avion (-77 % en Guadeloupe et -65 % en Martinique par rapport à la moyenne des premiers trimestres de 2017-2019).

Graphique 1 : Taux de variation médian du chiffre d'affaires de l'ensemble des entreprises ultramarines par secteur d'activité en 2020 (par rapport à 2019) et au premier trimestre 2021 (par rapport au premier trimestre 2020)



Sources : IEDOM-IEOM, enquêtes de conjoncture menées en janvier et avril 2021

Graphique 2 : Évolution du nombre total de passagers internationaux arrivés par avion par rapport au même trimestre de la période 2017-2019



Note : les chiffres indiqués correspondent au taux de variation du nombre de passagers en 2020 par rapport à la moyenne de la période 2017-2019.

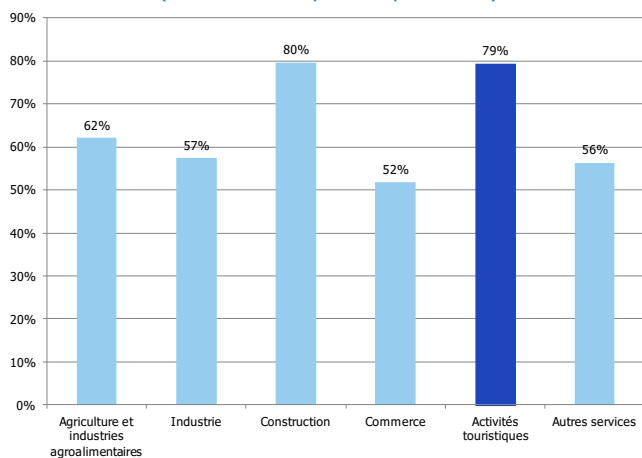
Sources : aéroports locaux

2. Un recours important aux prêts garantis par l'État

La chute de l'activité des entreprises touristiques s'est traduite par le tarissement soudain des entrées de trésorerie. Près de quatre chefs d'entreprise du secteur sur cinq déclarent avoir rencontré des **difficultés de trésorerie en 2020** (cf. graphique 3). C'est, avec la construction, le secteur où cette proportion est la plus forte, près de 20 points devant l'agriculture et les industries agroalimentaires (62 %).

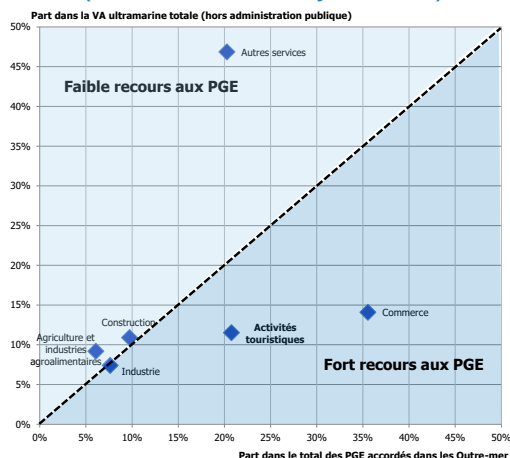
Afin de faire face à ces difficultés, les chefs d'entreprise du secteur touristique ont eu recours aux aides apportées par les pouvoirs publics, et notamment les **prêts garantis par l'État** (PGE). Les activités touristiques, qui représentent environ 12 % de la valeur ajoutée totale en Outre-mer (hors administration publique), ont reçu plus de 20 % du total des PGE, soit une part équivalente à celles des autres services qui génèrent pourtant une valeur ajoutée quatre fois supérieure (cf. graphique 4). Par rapport au secteur de la construction (dont le poids est similaire en termes de valeur ajoutée et pour lequel les chefs d'entreprise étaient proportionnellement aussi nombreux à avoir rencontré des difficultés de trésorerie), les activités touristiques ont reçu le double de PGE.

Graphique 3 : Proportion d'entreprises ultramarines déclarant avoir rencontré des difficultés de trésorerie en 2020 (en % des entreprises répondantes)



Sources : IEDOM-IEOM, enquête de conjoncture menée en janvier 2021

Graphique 4 : Intensité du recours aux PGE des entreprises ultramarines par secteur d'activité (montants arrêtés au 1^{er} janvier 2021)



Sources : BPI, Insee, Isee, Ispf – Calculs : IEDOM-IEOM

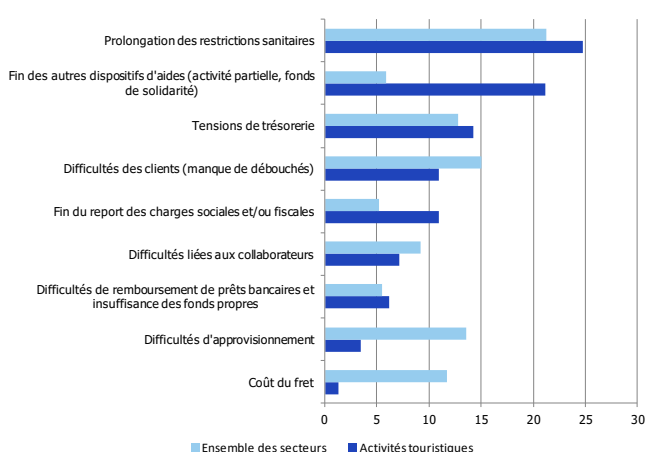
3. Des chefs d'entreprise particulièrement inquiets

La crainte principale pour 2021 exprimée par les chefs d'entreprise ultramarins interrogés concerne la **prolongation des restrictions sanitaires** (cf. graphique 5). Elle est classée au premier rang tant dans les activités touristiques que dans le reste de l'économie.

Comparés à l'ensemble des secteurs, les entrepreneurs à la tête d'activités touristiques sont particulièrement inquiets par la **fin du report des charges sociales et/ou fiscales** (cette préoccupation arrive au cinquième rang sur neuf dans les activités touristiques alors qu'elle est classée en dernière position tous secteurs confondus) et surtout par la **fin des autres dispositifs d'aides (activité partielle, fonds de solidarité, etc.)** : cette crainte figure en deuxième place pour les activités touristiques (contre la septième seulement pour les chefs d'entreprise de l'ensemble des secteurs). L'appréhension des entrepreneurs de ce secteur vis-à-vis de la fin des différents dispositifs d'aide illustre clairement qu'ils se sentent toujours, un an après l'éclatement de la crise sanitaire, en plein cœur de celle-ci, sans espoir de rebond à court terme.

Dans ces conditions, les chefs d'entreprise du secteur sont **particulièrement inquiets** quant à la viabilité de leur entreprise. Alors qu'un entrepreneur ultramarin sur six craint la défaillance de son entreprise au cours des douze prochains mois, ils sont près d'un sur trois à être dans ce cas dans les activités touristiques, soit la plus forte proportion tous secteurs confondus (cf. graphique 6). Viennent ensuite les chefs d'entreprise du secteur de la construction (23 %). À l'opposé, seuls 6 % des chefs d'entreprise de l'agriculture et de l'agroalimentaire et 9 % de ceux du commerce redoutent une défaillance.

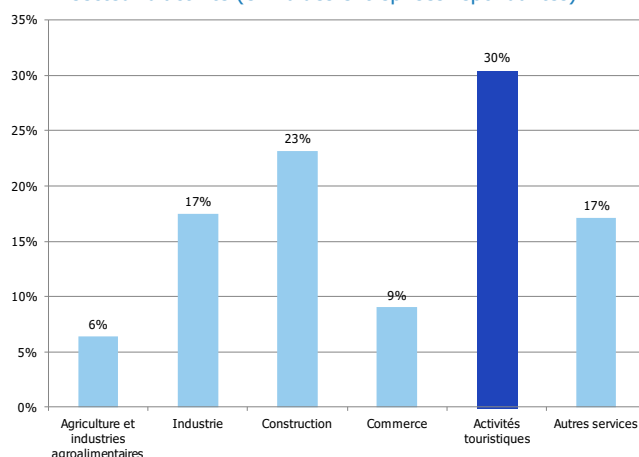
Graphique 5 : Répartition des réponses par intensité de l'impact sur la trésorerie



Note : les chefs d'entreprise interrogés ont classé leurs trois principales craintes pour 2021 par ordre d'intensité. Le classement final a été établi avec la méthode Borda, qui consiste à attribuer n points à la crainte classée en première position, $n-1$ points à la crainte classée en deuxième et $n-2$ points à la crainte classée en troisième. Les nombres figurant en abscisse du graphique correspondent à la somme des points obtenus par chaque crainte.

Sources : IEDOM-IEOM, enquête de conjoncture menée en avril 2021

Graphique 6 : Proportion des chefs d'entreprise redoutant une défaillance de leur entreprise au cours des douze prochains mois par secteur d'activité (en % des entreprises répondantes)



Sources : IEDOM-IEOM, enquête de conjoncture menée en avril 2021

La capacité de rebond du secteur est liée non seulement **aux progrès de la vaccination mais également aux règles régissant les transports de passagers**, au départ comme à l'arrivée. Les géographies ultramarines qui accueillent des **touristes affinitaires** ont des perspectives de reprise plus rapides que celles accueillant essentiellement une clientèle internationale (comme la Polynésie française).

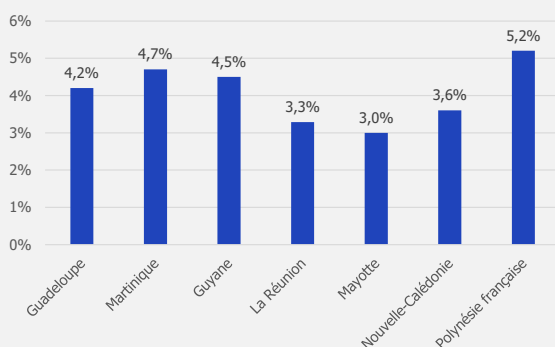
FOCUS : POIDS DES ACTIVITES TOURISTIQUES DANS LES ECONOMIES ULTRAMARINES

Le tourisme regroupe de nombreuses activités dont les principales sont l'hébergement-restauration, l'accueil, la promotion et la vente de voyages et produits touristiques (incluant l'ensemble des transports de voyageurs) et les activités culturelles, récréatives et sportives. En raison de différences entre les nomenclatures utilisées dans les sources de données disponibles, le champ du tourisme ne peut pas toujours être défini de la même façon selon les dimensions examinées. Aussi, afin de fournir un ordre de grandeur cohérent selon les géographies nous limiterons-nous aux seules activités d'hébergement-restauration, en soulignant qu'il ne s'agit que d'une vision partielle des activités touristiques.

En termes de valeur ajoutée (cf. graphique 7), c'est en Polynésie française que le poids de l'hébergement-restauration est le plus important (5,2 %). Viennent ensuite les Antilles-Guyane (où le secteur représente de 4,2 % à 4,7 % du total de la valeur ajoutée), la Nouvelle-Calédonie (3,6 %) et enfin le bassin Océan Indien (avec La Réunion à 3,3 % et Mayotte à 3,0 %).

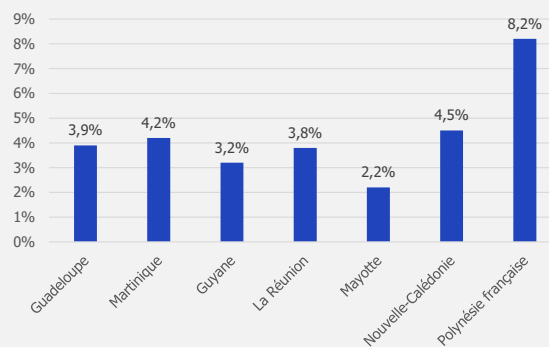
L'analyse en termes d'emploi salarié (cf. graphique 8) accentue encore ces résultats puisque l'hébergement-restauration représente 8,2 % de l'emploi salarié en Polynésie française et seulement 2,2 % à Mayotte.

Graphique 7 : Poids de l'hébergement-restauration dans le total de la valeur ajoutée par géographie en 2015



Sources : Insee, Isee, Ispf

Graphique 8 : Poids de l'hébergement-restauration dans le total de l'emploi salarié par géographie en 2019



Sources : Insee, Isee, Ispf

ANNEXE : METHODOLOGIE DES ENQUETES DE L'IEDOM ET DE L'IEOM

Les enquêtes ont été réalisées à la fin du mois de décembre 2020 et au début du mois de janvier 2021 pour les données relatives à 2020, et à la fin du mois de mars 2021 et au début du mois d'avril 2021 pour les données relatives au premier trimestre 2021. Elles ont été menées sous la forme d'un questionnaire en ligne adressé par l'ensemble des agences de l'IEDOM et de l'IEOM (à l'exception de Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon et Wallis-et-Futuna) au millier d'entreprises appartenant à l'échantillon de l'enquête de conjoncture trimestrielle des Instituts. Le taux de réponse final s'établit à plus de 85 %, soit environ 880 entreprises répondantes.

La ventilation des entreprises répondantes par zone géographique est la suivante : 37 % des entreprises dans la zone Antilles-Guyane, 27 % dans la zone Océan Indien et 35 % dans la zone Pacifique.

Les secteurs économiques ont été regroupés de la façon suivante : agrégation de l'agriculture, sylviculture et pêche avec les industries agroalimentaires, agrégation de l'ensemble des industries (extractives, manufacturières hors industrie agroalimentaire, production d'électricité, gaz, eau, etc.), BTP (gros œuvre, second œuvre et travaux publics), commerce (de gros, de détail et réparation automobile), activités touristiques (hôtellerie, restauration, agences de voyage, loisirs touristiques, transport touristique) et autres services. 10 % des entreprises appartiennent à l'agriculture et à l'industrie agroalimentaire, 18 % à l'industrie (hors industrie agroalimentaire), 12 % au BTP, 24 % au commerce, 14 % aux activités touristiques et 21 % aux autres services.

Les évolutions du chiffre d'affaires sont mesurées à partir du taux de variation médian qui permet de séparer en deux parties égales l'ensemble des valeurs : la moitié des entreprises est caractérisée par un taux de variation du chiffre d'affaires inférieur à la médiane et l'autre moitié par un taux de variation supérieur. La médiane a été préférée à la moyenne compte tenu de l'asymétrie de la distribution des données.

Toutes les publications de l'IEDOM et de l'IEOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur les sites www.iedom.fr et www.ieom.fr

Directeur de la publication : M.-A. POUSSIN-DELMAS – Responsable de la rédaction : M. RANDRIAMISAINA
Rédaction : B. TERRIEN – Éditeur et imprimeur : IEDOM-IEOM
Achevé d'imprimer : juillet 2021 – Dépôt légal : juillet 2021